



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 2 juillet à 20h, le Conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le 25 juin 2020, s'est assemblé espace Henri-Cueco, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Étaient présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Frédérique REAL, M. Jean-François BUISSON, Mme Catherine MOURNETAS, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Yves CHEFDEVILLE, M. François BORDILLON, Mme Armelle COTTRANT, Mme Nathalie RAUFLET, Mme Emmanuelle MARTIN, M. Stéphane BOURDALOU, Mme Marie NICAUD, Mme Enora MAHE
M. Michel DUBECH, M. Patrick PIGEON, Mme Rosine CHAUFFOUR, M. Guillaume JOIE, Mme Evelyne DEBARBIEUX, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. Guy LONGEQUEUE (pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR), Mme Simone BESSE (pouvoir à M. François FILLATRE), M. Benjamin LAPORTE (pouvoir à Mme Catherine CHAMBRAS).

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul GRADOR, maire, qui a déclaré Mme Evelyne DEBARBIEUX installée dans sa fonction de conseillère municipale.

Mme Catherine MOURNETAS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

N° de la délibération : 2020-03-01

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION **ANNEE 2020**

Madame Catherine CHAMBRAS, première adjointe au maire, indique aux membres de l'assemblée la nécessité de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2020 avant le 3 juillet 2020.

Elle rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche (CCPU) a approuvé le passage à la fiscalité professionnelle unique, et qu'en conséquence, le conseil municipal n'a plus de pouvoir décisionnel en ce qui concerne le taux d'imposition relatif à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

C'est donc à la CCPU de voter et percevoir chaque année les produits de la fiscalité économique, perception en contrepartie de laquelle elle verse à la Commune une attribution de compensation, principalement calculée sur la somme des produits de fiscalité qui lui ont été transférés au 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, Mme CHAMBRAS rappelle que la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales par les collectivités sera supprimée dès 2021, Dans ce cadre, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 dispose que le taux de taxe d'habitation 2020 est égal au taux appliqué en 2019 sur le territoire de la collectivité (14,64% à Uzerche) : il est ainsi gelé par la loi et ne peut être modifié.

Madame CHAMBRAS propose, s'agissant des deux taxes locales relevant encore du ressort de la commune, de maintenir les taux à l'identique des années précédentes et précise que le produit fiscal attendu s'élève à 1 223 161 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Catherine CHAMBRAS ;

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général des impôts

VU la loi de finances pour 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue (votes contre de M. Michel DUBECH, M. Patrick PIGEON, Mme Rosine CHAUFFOUR, M. Guillaume JOIE et Mme Evelyne DEBARBIEUX),

DECIDE de maintenir pour l'année 2020 les taux d'imposition applicables aux deux taxes locales comme suit :

- FONCIER BATI	31,38 %
- FONCIER NON BATI	111,25 %

N° de la délibération : 2020-03-02

MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, relative à la constitution de sept commissions thématiques,

VU la démission de Mme Françoise LEVET, conseillère municipale, en date du 28 mai 2020, remplacée par Mme Evelyne DEBARBIEUX,

CONSIDERANT que ce changement entraîne une nécessaire mise à jour de la composition des commissions thématiques,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à la mise à jour de la composition des commissions thématiques, énumérée ci-après :

➤ **1^{re} Commission**

COMMISSION FINANCES ET ECONOMIE LOCALE	
Jean-Paul GRADOR	Président
Catherine CHAMBRAS	Vice-présidente
Guy LONGEQUEUE	Membre
Yves CHEFDEVILLE	Membre
Simone BESSE	Membre
Emmanuelle MARTIN	Membre
Stéphane BOURDALOU	Membre
Rosine CHAUFFOUR ROBINET	Membre
Evelyne DEBARBIEUX	Membre

➤ **2^e Commission**

COMMISSION TRAVAUX, URBANISME ET AGRICULTURE	
Jean-Paul GRADOR	Président
François FILLATRE	Vice-président
Yves CHEFDEVILLE	Membre
Simone BESSE	Membre
Armelle COTTRANT	Membre
Stéphane BOURDALOU	Membre
Marie NICAUD	Membre
Patrick PIGEON	Membre
Guillaume JOIE	Membre

➤ **3^e Commission**

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT	
Jean-Paul GRADOR	Président
Frédérique REAL	Vice-présidente
Simone BESSE	Membre
Nathalie RAUFLET	Membre
Emmanuelle MARTIN	Membre
Marie NICAUD	Membre
Benjamin LAPORTE	Membre
Michel DUBECH	Membre
Guillaume JOIE	Membre

➤ **4^e Commission**

COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	
Jean-Paul GRADOR	Président
Jean-François BUISSON	Vice-président
Guy LONGEQUEUE	Membre
Yves CHEFDEVILLE	Membre
Simone BESSE	Membre
Stéphane BOURDALOU	Membre
Enora MAHE	Membre
Patrick PIGEON	Membre
Rosine CHAUFFOUR ROBINET	Membre

➤ **5^e Commission**

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE	
Jean-Paul GRADOR	Président
Catherine MOURNETAS	Vice-présidente
François BORDILLON	Membre
Armelle COTTRANT	Membre
Emmanuelle MARTIN	Membre
Enora MAHE	Membre
Benjamin LAPORTE	Membre
Rosine CHAUFFOUR ROBINET	Membre
Evelyne DEBARBIEUX	Membre

➤ **6^e Commission**

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET ENVIRONNEMENT	
Jean-Paul GRADOR	Président
Jérémy RIGAUD	Vice-président
Yves CHEFDEVILLE	Membre
François BORDILLON	Membre
Armelle COTTRANT	Membre
Nathalie RAUFLET	Membre
Marie NICAUD	Membre
Guillaume JOIE	Membre
Evelyne DEBARBIEUX	Membre

➤ **7^e Commission**

COMMISSION COMMUNICATION	
Jean-Paul GRADOR	Président
François BORDILLON	Vice-président
Armelle COTTRANT	Membre
Nathalie RAUFLET	Membre
Emmanuelle MARTIN	Membre
Enora MAHE	Membre
Benjamin LAPORTE	Membre
Rosine CHAUFFOUR ROBINET	Membre
Evelyne DEBARBIEUX	Membre

N° de la délibération : 2020-03-03.1

**SYNDICAT MIXTE POUR LE RAMASSAGE
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SIRTOM) DE LA REGION DE BRIVE
Election des délégués**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à la désignation de trois délégués pour représenter Uzerche au SIRTOM de la région de Brive,

CONSIDERANT qu'il y a eu une incompréhension et que la commune d'Uzerche ne compte finalement que deux délégués au SIRTOM,

APRES AVOIR PROCÉDE A LEUR ELECTION,

1/ DESIGNE, pour siéger au sein du SIRTOM de la région de Brive, les délégués suivants :

- **M. Jean-Paul GRADOR, maire**
 - **M. Jean-François BUISSON, adjoint au maire**
-

N° de la délibération : 2020-03-03.2

SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VEZERE
Election des délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter Uzerche au Syndicat Puy des Fourches - Vézère,

CONSIDERANT que les statuts modifiés du Syndicat Puy des Fourches - Vézère prévoient que chaque commune doit être représentée au sein du comité syndical par un nombre d'élus proportionnel à sa strate de population,

CONSIDERANT que, pour les communes de 1001 à 2000 abonnés, le nombre de représentants est en réalité de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants,

APRES AVOIR PROCÉDE LEUR ELECTION,

2/ DESIGNE, pour siéger au sein du Syndicat Puy des Fourches - Vézère, les délégués suivants :

- **délégué titulaire : M. Jean-Paul GRADOR, maire**
 - **délégué titulaire : M. François FILLATRE, adjoint au maire**
 - **déléguée titulaire : Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, conseillère municipale**
 - **déléguée suppléante : Mme Emmanuelle MARTIN, conseillère municipale**
 - **déléguée suppléante : Mme Marie NICAUD, conseillère municipale**
 - **déléguée suppléante : Mme Evelyne DEBARBIEUX, conseillère municipale**
-

N° de la délibération : 2020-03-03.3

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GAUCELM-FAIDIT
Désignation des délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter Uzerche au conseil d'administration du collège Gaucelm-Faidit,

VU la démission de Mme Françoise LEVET, conseillère municipale, en date du 28 mai 2020, remplacée par Mme Evelyne DEBARBIEUX,

CONSIDERANT que ce changement entraîne une nécessaire mise à jour de la liste des délégués,

CONSIDERANT que la désignation des délégués doit avoir lieu à bulletin secret mais que, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ DECIDE de ne pas procéder à la désignation à bulletin secret des délégués au conseil d'administration du Collège Gaucelm-Faidit,

2/ DESIGNE, pour siéger au sein du conseil d'administration du Collège Gaucelm-Faidit, les délégués suivants :

- Déléguée titulaire : Mme Catherine CHAMBRAS, adjointe au maire
- Déléguée titulaire : Mme Emmanuelle MARTIN, conseillère municipale
- Déléguée suppléante : Mme Enora MAHE, conseillère municipale
- Déléguée suppléante : Mme Evelyne DEBARBIEUX, conseillère municipale

N° de la délibération : 2020-03.03.4

CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE DE L'AUDITORIUM SOPHIE-DESSUS
Désignation des délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la régie de l'Auditorium Sophie-Dessus, prévoyant notamment les modalités de désignation des membres élus du conseil d'exploitation,

VU la démission de Mme Françoise LEVET, conseillère municipale, en date du 28 mai 2020, remplacée par Mme Evelyne DEBARBIEUX,

CONSIDERANT que ce changement entraîne une nécessaire mise à jour de la liste membres du conseil d'exploitation,

CONSIDERANT que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret mais que, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ DECIDE de ne pas procéder à la désignation à bulletin secret des membres élus du conseil d'exploitation,

2/ **DESIGNE**, pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie de l'Auditorium Sophie-Dessus, les personnes ci-après :

COLLEGE DES MEMBRES ELUS	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Jean-Paul GRADOR	
Mme Catherine MOURNETAS	Mme Enora MAHE
M. Jérémy RIGAUD	M. Benjamin LAPORTE
M. François BORDILLON	Mme Armelle COTTRANT
Mme Evelyne DEBARBIEUX	Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES
Mme Hélène LACASSAGNE
Mme Béatrice CASTANER
M. Alain BESSE

N° de la délibération : 2020-03-03.5

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ENRèze
Désignation des délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la SEM ENRèze,

CONSIDERANT que l'assemblée communale doit désigner un(e) délégué(e) pour représenter Uzerche au sein du conseil d'administration de la SEM et un(e) délégué(e) pour représenter Uzerche au sein de l'assemblée générale de la SEM,

CONSIDERANT que la désignation des délégués doit avoir lieu à bulletin secret mais que, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ DECIDE de ne pas procéder à la désignation à bulletin secret des délégués à la SEM ENRèze,

2/ DESIGNE, pour représenter la Commune au conseil d'administration de la SEM ENRèze, M. Jean-Paul GRADOR, maire

3/ DESIGNE pour représenter la Commune à l'assemblée générale de la SEM ENRèze, M. Jean-Paul GRADOR, maire